

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Période de janvier à décembre 2023

Effectif pris en compte : 543 salariés

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	2,40%	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0,20%	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,50%	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0		0	15	0
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			77		85
INDEX (sur 100 points)			90		100